

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY



DECISION N° **1 826 0150** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU **16 AVR 2026**

Portant ouverture du concours d'entrée en 3^e année de Licence de Technologie à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2026/2027.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023, portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993, portant création d'Universités ;
Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
Vu le décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2019/378 du 11 juillet 2019 portant nomination du Recteur de l'Université de Douala ;
Vu l'arrêté n° 008/CAB/PR du 19 janvier 1993, portant création d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT) au sein des Universités ;
Vu l'arrêté n° 009/CAB/PR du 19 janvier 1993, portant organisation de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Douala ;
Vu la décision n°18260039/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 17 février 2026 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP au titre de l'année académique 2026-2027.

DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Un concours pour le recrutement de **Deux mille cinq cent trente (2530) étudiants** en 3^e année, Licence de Technologie à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Douala est ouvert, au titre de l'année académique 2026/2027. **Le concours aura lieu le 22 septembre 2026 dans le centre unique de Douala.**

Article 2 : Le concours visé à l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux (02) sexes et aux candidats étrangers titulaires d'un des diplômes suivants ou son équivalent :

- DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
- DEUG (équivalent L2 académique) des Facultés avec profil conforme à l'option sollicitée
- Licence des Facultés avec profil conforme à l'option sollicitée.

Article 3 : Le nombre total de places offertes est égal à **Deux mille cinq cent trente (2530) places** réparties par mention comme suit :

Départements	Options en licence	Places
Techniques Commerciales (TCO)	Communication - Négociation – Vente (CNV)	60
	Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)	60
Comptabilité et Finances (CFI)	Gestion Comptable et Financière (GCF)	180
Gestion des Entreprises et Administrations (GEA)	Banque et Ingénierie Financière (BIF)	60
Génie Logistique et Transport (GLT)	Logistique Industrielle (LI)	200
	Gestion des Ressources Humaines (GRH)	70
Génie Informatique (GI)	Génie des Réseaux et Télécommunications (GRT)	70
	Génie Logiciel (GL)	200

	Administration et Sécurité des Réseaux (ASR)	120
	Cybersécurité (CYS)	70
Organisation et Gestion Administrative (OGA)	Organisation et Gestion Administrative (OGA)	40
Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)	Automatisme et Informatique Industrielle (AII)	100
	Electronique et Systèmes Embarqués (ESE)	100
	Electricité et Maîtrise de l'Energie (EME)	100
	Energie Solaire, Hydroélectrique et Eolienne (ESHE)	30
	Génie Biomédical (GBM)	70
Génie Industriel et Maintenance (GIM)	Valorisation des Energies Renouvelables (VER)	20
	Mécatronique (MECA)	100
	Ingénierie de Modernisation des Systèmes de Production (IMSP)	80
	Management de la Maintenance et Fiabilisation des Opérations (MMFO)	80
Génie Thermique et Energie (GTE)	Economie d'Energie et Environnement (EEE)	50
	Qualité, Hygiène et Sécurité des Aliments (QHSA)	40
	Chimie Industrielle et Pharmaceutique (CIP)	30
	Génie Frigorifique (GFC)	40
	Biomasse Energie et Géothermie (BEG)	30
Génie Mécanique et Productique (GMP)	Génie Mécanique et Productique (GMP)	120
Génie Civil (GC)	Génie des Mines (GMI)	40
	Pétrole et Gaz (PG)	50
	Génie Métallurgique (GME)	20
	Génie Civil (GC)	300
TOTAL		2 530

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- 1- Une fiche de candidature à imprimer après inscription en ligne et à timbrer à 1500 FCFA, les 25 000 FCFA des frais de concours à verser au compte n° 10033 05214 14004000006 CLE 90 UBA, ou BICEC, Compte n° 01253101002-18 doivent être payés avant l'inscription en ligne ;
- 2 - Une copie certifiée conforme de l'un des diplômes donnant droit au concours ;
- 3 - Les relevés de notes correspondant aux deux années préparatoires au diplôme ;
- 4 - Une **photocopie certifiée** de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- 5 - Un curriculum vitae ;
- 6 - Un certificat de travail (souhaitable) ;
- 7 - Deux photos d'identité format 4x4 ;
- 8 - Une enveloppe A4 timbrée à 1500 FCFA (timbre poste) ;
- 9 - Une **photocopie simple** de la Carte Nationale d'Identité ;
- 10 - Un reçu de versement de la somme de vingt cinq mille francs CFA (25 000 CFA) de droits de concours d'entrée à l'PIUT de Douala ;
- 11 - Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration attestant que le candidat est apte à poursuivre les études supérieures.

Article 5 : L'inscription se fait en ligne au www.iut-douala.cm, les dossiers de candidature complets seront déposés au Service de la Scolarité de l'PIUT de Douala, au plus tard le 18 septembre 2026, délai de rigueur.

Les fiches de candidature peuvent également être téléchargées sur le site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'adresse : www.minesup.gov.cm ou sur le site web de l'PIUT de Douala à l'adresse www.iut-douala.cm.

Article 6 : Le concours comporte une partie écrite en fonction de l'option choisie et une étude de dossier.

Article 7 : Un communiqué du Recteur de l'Université de Dsuala précisera en tant que de besoin le planning du déroulement des épreuves.

Article 8 : Suite à la publication des résultats, les candidats définitivement admis disposeront d'un délai de 15 jours à compter de la date de début effectif des enseignements pour se présenter à l'Etablissement en vue de remplir les formalités d'inscription. Passé ce délai, ceux qui ne se seront pas présentés à l'Etablissement seront considérés comme démissionnaires et, le cas échéant, remplacés par les candidats de la liste d'attente selon l'ordre de mérite, par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur, sur proposition du Recteur de l'Université de Dsuala.

Article 9 : Le Recteur de l'Université de Dsuala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'UT de Dsuala sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée en français et anglais partout où besoin sera. /s/



**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur**

Jacques FAME NDONGO